Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 1 Safar 1446
6 Août 2024

N° 91

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **1991**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1991**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1994**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1997**
Homologation de résolutions **1999**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1999**
Avis aux créanciers **2001**
Convocations
Sociétés anonymes **2002**
Autres sociétés **2007**
Divers
Avis au public **2007**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la Société ZITOUNA TAKAFUL **2008**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire locale

- La société communautaire locale de la culture et des médias : Zarzis Dreaming

- Le montant du capital souscrit de la société : 10.000 DT

- Adresse du siège social : 2ème Etage, Immeuble el hefi - Rue 20 mars - Zarzis

- Activités de la société :

* Publication d'une magazine mensuelle versions papiers et numérique

* Création d'une radio web et radio a ondes

* Création et exploitation d'un complexe culturel

- Le délai prescrit de la société : 99 ans

- Date du dépôt du statut constitutionnel de la société au tribunal de première instance de Médenine : le 5/4/2023 sous le n°3

- Le nombre d'actions à souscrire : 100 actions à raison de 100 dinars l'action.

- La période ouverte à la souscription : de 25/4/2023 au 9/5/2023

- Les fondateurs :

* Liheouel Mourad

* Atia Mouna

* Mazouzi Daou

* Drine Mohsen

* Ghannay Ines

* Mansouri Souad

* Said Fares.

2024R01987SODB1

Constitution d'une société communautaire

- Dénomination : Société communautaire de fourrage et viandes

- Type de la société : Régionale

- Adresse du siège social : 10, Avenue Taieb Elmhiri Elfahs Zaghouane.

- Valeur du capital à souscrire : 20.000 DT

- Durée de la société : 99 ans

- Objet de la société : Culture de fourrage et valorisation des produits animales

Date et lieu du dépôt du projet des statuts : 24/6/2024 greffe du tribunal de première instance de Zaghouan sous le numéro 08/2024. Nombre et valeur de parts sociales à souscrire et à libérer immédiatement / 50 parts de 400 DT chacune

(Valeur totale 20.000 DT).

Valeur nominale des parts sociales à souscrire : 400 DT la part.

Agence de l'établissement bancaire où vont être déposées les sommes provenant de la souscription/ STB AGENCE ELFAHS.

Echéances de la souscription du 23/7/2024 au 6/8/2024 (horaire administratif)

Méthodes de convocation de l'Assemblée Générale constitutive/ suite à la souscription totale une assemblée générale constitutive doit être convoquée par le biais d'une annonce au JORT ainsi que dans deux journaux quotidiens et l'affichage du texte de la convocation au siège de la Délégation d'El Fahs.

Fondateurs :

1/ Fadhel Ettouhami Ben Alaya cin 00919656

2/ Faycel Arifa cin 00924595

3/ Alaeddine Oueslati cin 00992921

4/ Aymen Kilani cin 00948032

5/ Abdelhmid Omani cin 00974570

6/ Nabil Albaya cin 08401609.

2024401935SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement du mandat du Président Directeur Général

Société Tunisie porcelaine - SA

Société anonyme

Au capital de 18 360 000 dt

Siège social : Nassen 1135-B. P17

Identifiant Unique : 0018909E

Du P.V du C.A du 15/7/2024, enregistré à la R.F. de Fouchana le 26-7-2024 sous le n°24703275, Quittance n°M078147 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 29-7-2024, sous le n°2024F30147247. Il appert que le Conseil a décidé le renouvellement de mandat et de pouvoirs de Madame Sarra Khechine épouse Zouari en qualité du Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur pour les années 2024, 2025 et 2026.

Renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes du P.V. de l'A.G.O. du 15/7/2024, enregistré à la R.F de Fouchana le 26-7-2024 sous le n°24703274 Quittance n°M78140 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 29-7-2024, sous le n° 2024F13073896 il appert que l'Assemblée a décidé :

1- Le renouvellement des mandats des administrateurs suivants pour les années 2024, 2025 et 2026 :

- Sarah Khechine épouse Zouari - Mourad Khechine - Salouha Veuve Abdelhamide Khechine - Sonia Khechine - les sociétés SAGETH Hôtel LES ORANGERS, hôtel BEL AZUR, société idéal sanitaire, société civile Naassen Fouchana et CELOTO.

2- Le renouvellement du mandat de M Abderrazek Maalej en qualité de commissaire aux comptes de la société pour les années 2024, 2025 et 2026.

2024R02005SANB2

SOCIETE MEUNIERE TUNISIENNE "SMT"

Société anonyme

Au capital de 39 767 537,500 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Bir El Kassâa Ben Arous

Identifiant unique : 0002540 J

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue

le 10/6/2024, enregistré à la REAS 1er bureau Tunis le 11/7/2024 sous le n°24802502 Quittance n°5734, il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation des comptes de l'exercice 2023 et affectation de son résultat au compte résultats reportés.

2- Approbation des conventions réglementées.

3- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2023.

4- Renouvellement des mandats des administrateurs pour une période de trois ans (2024-2025-2026) à savoir; M. Souhail Hachicha, M. Mehdi Khouaja, M. Sami HACHICHA, la société MC II PASTA LTD représentée par M. Saad Bendidi et la société FMC ME FZE représentée par M. Hatim Ben Ahmed.

5- Nomination de M. Kais Hachicha en tant que nouvel administrateur pour une période de trois ans (2024-2025-2026).

Et, en vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 10/6/2024, enregistré à la REAS 1er bureau Tunis le 11/7/2024 sous le n°24802503 Quittance n°5735, il a été décidé ce qui suit :

1- Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'administration; M. Hatim Ben Ahmed pour une période de trois ans (2024-2025-2026) et définition de ses pouvoirs.

2- Renouvellement du mandat du Directeur Général; M. Mehdi Khouaja pour une période de trois ans (2024-2025-2026) et définition de ses pouvoirs.

3- Renouvellement du mandat du Directeur Général Adjoint; M. Anis Madani pour une période de trois ans (2024-2025-2026) et définition de ses pouvoirs.

Dépôt :

Un exemplaire de chaque procès-verbal ci haut cité, a été déposé au registre national des entreprises (RNE) le 16/7/2024 sous le n°202478566.

2024R02014SANB2

LES INDUSTRIES NOUVELLES DU PLASTIQUE "INOPLAST"

Société anonyme

Au capital de 27 500 000 Dinars

Siège social : Route de Mateur km 7 - La Manouba

Identifiant Unique (RNE) : 0000768 V

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 25/6/2024, enregistré à la REAS 1er bureau Tunis le 27/6/2024 sous le n°24802334 Quittance n°5432, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises (RNE) le 30/7/2024 sous le n°202484938. Il a été décidé ce qui suit :

1- Acceptation de la démission du Directeur Général Adjoint M. Karim KASRI.

2- Nomination de M. Riadh KEKLI en tant que nouveau Directeur Général Adjoint pour une durée couvrant la période restante de l'exercice 2024 et définition de ses pouvoirs.

3- Instauration d'un nouveau mécanisme de signature des opérations financières et bancaires, à savoir le mécanisme de la double signature conjointe du Directeur Général et celle du nouveau Directeur Général Adjoint.

2024R02015SANB2

SOCIETE BOULANGERIE VIENNOISERIE MEDITERRANEENNE "BVM"

Société anonyme

Au capital de 10 700 000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Bir El Kassâa Ben Arous

Identifiant Unique : 0719123 B

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3/7/2024, enregistré à la recette des finances d'El Yassminet le 10/7/2024 sous le n°24703165 Quittance n°M042659, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises (RNE) le 16/7/2024 sous le n°202478564.

Il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation des comptes de l'exercice 2023 et affectation de son résultat au compte résultats reportés.

2- Approbation des conventions réglementées.

3- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2023.

4- Renouvellement des mandats des administrateurs pour une période de trois ans (2024-2025-2026) à savoir; M. Mehdi KHOUAJA, M. Souhail HACHICHA, M. Sami HACHICHA, la société SMT en la personne de son représentant légal et la société UGFS-NA en la personne de son représentant légal.

5- Nomination de M. Kais HACHICHA en tant que nouvel administrateur pour une période de trois ans (2024-2025-2026).

2024R02016SANB2

SOCIETE LA FINANCIERE WIDED SICAF

Société anonyme

Au capital de 60 000 000 Dinars

Siège social : 70, Avenue Mohamed V - Tunis

Identifiant Unique (RNE) : 0433556P

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 11/7/2024, enregistré à la REAS 1er bureau Tunis le 12/7/2024 sous le n°24802517 Quittance n°5768, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises (RNE) le 12/7/2024 sous le n°202477547. Il a été décidé ce qui suit :

1- Acceptation de la démission du Directeur Général M. Souhail HACHICHA.

2- Acceptation de la démission du Directeur Général Adjoint M. Mehdi KHOUAJA.

3- Nomination de M. Mehdi KHOUAJA en tant que nouveau Directeur Général de la société.

2024R02017SANB2

ALLIANCE ASSET MANAGEMENT

Société anonyme

Au capital de 200.000 Dinars

Société de gestion

RC : B241872007 Tunis

IU-RNE : 99155D

Matricule fiscal : 996155 D/A/M/000

Siège social : 25, avenue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 mai 2024,

enregistré à la recette des finances cité Mahrajène le 24/6/2024 sous n°24703072 quittance n°M40665, il a été décidé de nommer Monsieur Mehdi BACH HAMBA Président du Conseil d'Administration avec les mêmes pouvoirs que son prédécesseur.

Un exemplaire du procès-verbal du conseil d'administration sus indiqués a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises en date du 18/7/2024, dossier numéro 202479426.

Cet avis a été publié aux journaux le Temps et Essabeh le 20 juillet 2024.

2024R02020SANB2

SOCIETE D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE ET D'HOTELIERIE «S.I.T.H»

S.A au capital de 2600.000 dinars

Siège social : Avenue Hassen Hosni Abdelwaheb - 8050 Hammamet

MF : 0384921 Q/A/M/000

RC : B176591997

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24/6/2024 enregistré à la recette des finances d'Hammamet en date du 16/7/2024 numéro de quittance n°M110864 déposé au registre national des entreprises quittance n°2024F66428031 en date du 30/7/2024.

Il appert à l'approbation par la majorité des actionnaires présents :

1- Entériner le retard du terme de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les exercices 2018-2019 et 2020.

2- Lecture et approbation des rapports d'activités relatifs aux exercices 2018-2019 et 2020.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs pour les exercices 2018-2019 et 2020.

4- Approbation des états financiers des exercices 2018-2019 et 2020.

5- Affectation des résultats des exercices 2018-2019 et 2020.

6- Approbation des conventions réglementées et opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

7- Quitus aux administrateurs.

8- Nomination du Directeur Général adjoint à partir du 01/01/2024.

9- Renouvellement du mandat du Président de conseil d'administration pour les exercices 2021-2022 et 2023.

10- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2021-2022 et 2023.

11- Nomination du nouveau commissaire aux comptes pour les exercices 2021-2022 et 2023

12- Questions diverses.

2024R02025SANB2

Nomination d'un Directeur Général

Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME

Société anonyme

Au capital de 100.000.000 Dinars

Siège social : 34 rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord, 1004 El Menzah IV - Tunis

Identifiant Unique RNE : 0908910A

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 20 juin 2024, enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau de Tunis, le 29 juillet 2024, sous le n°24802715, Quittance n°6098, dont un exemplaire est déposé au Registre National des Entreprises le 30 juillet 2024, sous le n°202484629, il a été approuvé, à l'unanimité, la nomination de Monsieur Wajih HASSINE en tant que Directeur général de la Banque pour une durée maximale de six (06) ans à compter du 20 juin 2024, et de lui conférer les prérogatives de la Direction générale de la Banque et les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Banque, conformément aux lois, aux règlements en vigueur et aux dispositions des statuts de la Banque.

2024R02047SANB2

Notice

Augmentation de capital

"Société Cytopharma SA"

Société anonyme

Au capital social : 20.095.590 Dinars

Siège social : Z.I Hammam Zriba, Zaghouan

MF : 1204054DAM000

RNE : 1204054D

CNSS : 292873/30

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3/7/2024 déposé au registre national des entreprises le 8/7/2024 sous le n°AC06942024 il a été décidé d'augmenter le capital social de 5.600.000 DT par la création en numéraire de 560.000 actions nominatives nouvelles de 10 DT chacune, réservée en totalité à la société d'investissement à capital risque BIAT CAPITAL RISQUE (BCR) avec renonciation des autres actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription, à s'inscrire en intégralité et à libérer en totalité, portant ainsi le capital de 20.095.590 DT à 25.695.590 DT, l'augmentation de capital sera réalisée à une valeur de 12,500 DT l'action avec une prime d'émission globale égale à 1.400.000.

Le délai du droit de souscription a été fixé à 15 jours à compter de la date de publication de la présente notice au JORT, sauf clôture par anticipation de la souscription et de la libération en numéraire de la totalité des 560.000 actions nominatives nouvelles de 10 DT chacune par la société d'investissement à capital risque BIAT CAPITAL RISQUE (BCR)

Les fonds provenant de la souscription seront versés au compte indisponible ouvert auprès de la banque internationale arabe de Tunisie «BIAT» sous le n°08074023013200132041.

2024401905SANB2

SOIVM-SICAF

Société d'investissement en Valeurs Mobilières à Capital Fixe - SA

Au capital de 4.000.000 Dinars

Identifiant Unique : N°0447163Y

Siège social : Complexe «Le Banquier», Avenue Tahar Haddad, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

Suivant procès-verbal du conseil d'administration tenue en date du 28 Juin 2024, enregistré à la Recette des Finances Rue Nelson Mandela le 11

Juillet 2024 sous le n°24803198 Quittance n°55807 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 17 Juillet 2024 sous le n°202479101, il a été décidé de nommer Mr Walid Sakka en tant que Directeur Général de la Société à partir du 01/7/2024 et ce avec les mêmes pouvoirs que son prédécesseur.

2024401914SANB2

Résolutions de l'assemblée générale ordinaire de la gestion 2023

Haifa pour le Développement et l'Investissement

Société anonyme

Au capital de 5.776.490 DT

Siège social : Immeuble Mirmar, Business City, Bloc B, Bureau 4.3, Centre Urbain Nord, 1003, Tunis

I.U : 1605717B

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire daté du 29 Juin 2024, enregistré à la recette des finances Charguia, Tunis le 22/7/2024 sous le n°24707652, Quittance n°M094230 et dont convocation publiée au B.O.R.N.E en date du 4 Juin 2024 n°107.

- Les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité :

- Approbation du rapport du conseil d'administration, du rapport du commissaire aux comptes et des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2023

- Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes conformément à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales

- Fixation des jetons de présence des administrateurs pour la gestion 2023

- Fixation de l'indemnité à octroyer au président du conseil d'administration pour la gestion 2023

- Les pouvoirs sont accordés au représentant légal de la société ou son mandataire pour effectuer les procédures de publication et dépôt.

Une copie a été déposée au RNE le 24/7/2024, quittance n°2024P83439664.

2024401929SANB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Procès-verbal de l'A.G.E

Dissolution anticipée de la Société et nomination d'un liquidateur

STE FLOGE -SUARL en liquidation

Au capital de 10.000 dinars

Siège social : Rue l'énergie Z.I Ben Arous 2013

Identifiant Unique : 768724V-A-M-000

Suivant P.V. de l'A.G.E du 10/6/2024 enregistré à la recette des finances el yasminet le 12/6/2024 quittance n°M037929, sous le n°24502742, dont un exemplaire a été déposé au RNE Ben Arous, le 15/7/2024 sous le n° de dossier 202478141, il a été décidé ce qui suit :

1/ Dissolution anticipée de la société et la cessation de son activité

2/ Nomination d'un liquidateur Mr Raouf Guetari, CIN n°03569965 du 8/11/2019 avec le plein pouvoir pour réaliser l'actif et le passif et transférer la propriété de titre foncier de la société n°80208/603 Ben Arous à l'associé de la société dissoute.

2024R02006SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 29/10/2021 enregistré à la recette des finances de Gabès le 11/01/2021 sous le numéro 21206587 sous le récépissé n°M051869, Mme Majida Bint Al-Touhami AlHzami, titulaire de la carte d'identité nationale n°03250008 délivrée le 3/4/2016, a cédé la totalité du fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux, du café de premier ordre, situé à la rue Mohamed Ali, 115, Gouvernorat de Gabès, à Mme Shadlia Bint Mohamed Chalbi, titulaire de la carte d'identité nationale n°03304640, délivrée le 18/7/2018. La vente a été annoncée dans les journaux Al-Shorouk et Le Quotidien du 11/10/2021 en arabe et en français. Toutes les oppositions, le cas échéant, doivent être soumises au bureau de Mme Zoubaida Khrouf, situé au 34 avenue Ali Al-Jamal, Gouvernorat de Gabès, au siège de son bureau dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024T00752FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce du 30/8/2023 enregistré à la recette des finances Houmt souk le 3/7/2024 quittance n°M077749 enregistrement numéro 24204829, Monsieur Mohamed Hédi Jlidi carte d'identité nationale n°03587779 a vendu à Monsieur Malek Eddine Jlidi carte d'identité nationale n°13514218 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et financiers sis à la Mezraya Jerba pour l'exploitation d'un café catégorie un.

Acceptation des objections au plus tard vingt jours à compter de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne au cabinet maître Ekdiss Mohamed sis à Midoun avenue Ali Belhaouene.

Cette annonce a été publiée le 12 juillet 2024.

2024R01922FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances à la rue 9 avril la Marsa le 11/7/2024 série n°M095751, reçu n°24204664 Mme Houda Bent Mamdouh Malleh a vendu à la société DELTA VISTA INVEST qui accepte la totalité du fonds de commerce exploité à l'angle avenue Habib Bourguiba et rue 9 Avril, place 14 janvier 2011 (ancienne place 7 novembre 1987) la Marsa.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteuse la société DELTA VISTA INVEST à l'adresse IMM adonis Lac Annecy les Berges du Lac 1053 Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la

présente au journal officiel de la République Tunisienne, toute opposition dépassant ce délai est non avenue.

Le présent avis a été publié aux journaux «le Quotidien et Achourouk» du 24/7/2024.

2024R01976FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 29/7/2024 enregistré à la recette des finances de Materen daté du 30/7/2024, n° de quittance M052653 N° d'enregistrement 24201683, Mme Ghada bent Hafnaoui ben Mohamed Hamdi a vendu à Mr Yosri ben Ridha ben Ali Shiri. La totalité du fonds du commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à l'exploiter Comme pharmacie de nuit, dans le local sis Place des Martyrs Bazina Joumine Bizerte. Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de Maître Monia Mleh à son bureau sis n°7 rue Ghandi Tunis Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 01/8/2024.

2024R02030FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté 13/7/2024 enregistré à la recette des finances de Kef en date du 30/7/2024, n° de quittance M049071 N° d'enregistrement 24204057, Mme Rachida bent Ali ben Said Rhmi a vendu à Mr Bader Eddine ben Mohamed ben Amara Rezgui. La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné achat et vente de lait et ses dérivés, dans le local sis Immeuble Hana n°1 Cité Ain Mnakh Kef

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 02/8/2024.

2024R02031FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un bien commercial, enregistré avec la signature de la Commune de Metlaoui le 9/7/2024 et inscrit à la recette des finances de Redeyef sous le numéro de récépissé MO14863 et le numéro 24200333 le 10/7/2024, M. Mansour bin Ibrahim Marzouki, titulaire de la carte nationale d'identification numéro 03170011 a vendu à M. Hassan Obaidi Le titulaire de la carte nationale d'identification numéro 06130112 tout le fonds de commerce exploité à la vente d'aliments composés avec ses composants matériels et moraux situés au marché de Redeyef, l'état de Gafsa.

En effet, cette annonce a été publiée dans le journal Al-Shorouk le 25/07/2024, et toute personne qui en a l'intention doit contacter le siège de l'origine commerciale indiqué ci-dessus dans vingt jours.

2024R02035FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp en date du 30/7/2024 enregistré le 31/7/2024 à la Recette des finances Montplaisir Tunis (Quittance n°M077419 enregistrement n°24204878) la société WAEL&CO société en nom collectif représentée par son gérant M Wael Trabelsi a vendu à M Slim BAKHLOUF demeurant au 4 bis rue 9 Avril la Marsa Tunis, le fonds de commerce de vente au détail des lunettes «optique lunetterie» exploité au local sis au rez-de-chaussée de l'immeuble El Kendy cité Khadra 1003 Tunis.

Les oppositions doivent être notifiées à l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sis à l'immeuble El Kendy cité Khadra 1003 Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Essabah le 02 août 2024.

2024R02042FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé effectué le 21 mai 2024 et enregistré à la recette des finances à Moknine le 21 Mai 2024, sous le numéro M038783, matricule 24201196. Madame Amira Lekhal ép Mohamed Khayat a vendu à monsieur Amjed ben Ali Ghadhab. Tous les actifs commerciaux sont préparés et exploités pour l'activité «coiffure, embellissement et vente de cosmétiques» dans le local Numéro 02 situé dans la rue Hadj Bou Slema ksar Hellal avec tous ses éléments. Les objections matérielles et morales sont reçues au siège du bien commercial dans un délai de 20 jours à compter de la date de sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achourouk le 13/6/2024.

2024S00969FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 19/7/2024 enregistré à la recette des finances Sekkiet Zit Sfax le 22/7/2024 n° de quittance M056588 et n° d'enregistrement 24202422.

Madame Rim kotti cin 11020391 demeurant à la Route Manzel Chaker immeuble «mesk lil» Sfax a vendu à Madame Safa ben Ihaj cin 06958898 demeurant à la Route bouzaien km 6.5 Sfax un fonds de commerce situé à cité 20 mars km 7 sakkiet zit Sfax sous le nom «Cute Kids».

Les oppositions peuvent être mises entre les mains de l'avocat Chaari Khaled demeurant immeuble manar bloc A 1er étage n°6 Sfax dans un délai de vingt jours de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal Echourouk le 24/7/2024.

2024X00980FCCC2

Avis de vente

Maître Zagdhan Mourad

Avocat à la cour de cassation

14 Rue Dag Hammarskjöld 2ème étage Sfax

Par un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Arbi Zarrouk Sfax le 31/5/2023 sous numéro 23201377 monsieur Belgassem Ben Ali Essalah Ben Mahmoud El Gafsi dont le numéro de sa C.I.N 09208345 a vendu à madame Rihab Bent Fathi Ben Hmida Bellaj dont le numéro de sa C.I.N

08899785 la totalité du fonds de commerce sis à la rte Menzel Chaker km 4.5 3042 Sfax.

Toutes oppositions peuvent être faites dans le délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis entre les mains de Bellaj Rihab sis au 43 rue Abdallah Elmahdi Sekiet Ezzit Sfax.

Cet avis a été publié aux journaux «le Temps et Essabeh» du 3/7/2024.

Toutes oppositions doivent être faites dans le délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis entre les mains de vendeur Belgassem Gafsi.

2024X00981FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 17/7/2024, enregistré à la R.F de Sakiet Eddayer Sfax le 24/7/2024 quittance n°M056592 enregistrement n°24202559 Monsieur Bahloul Ahmed cin n°11026110 sis à la Route El Mahdia km 7 Sfax, R.N.E n°1528754Z a vendu à Madame Khlif Mounira le F.C qui consiste en un café nommé «BELMONDO», sis à zanket Ben Attouche rue Farhat Hached Sakiet Eddayer Sfax.

La vente englobe les éléments corporels et incorporels.

Toutes personnes voulant former opposition au payement du prix du F.C durant les 20 jours suivant l'insertion de cette annonce au J.O.R.T doivent s'adresser au vendeur à son adresse sus-indiquée où est déposée une copie légale du contrat de vente.

Cet extrait est publié au quotidien Essabeh le 26/7/2024 n°24015.

2024X00982FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 19/7/2024, enregistré à la R.F de Sakiet Ezzit Sfax le 24/7/2024 quittance n°M057157 enregistrement n°24202461. La Société Be Mobile Store SUARL sis à la Route Gremda Km 6 Sfax Sud R.N.E n°1810766H a vendu à M. Aloulou Faouzi C.I.N n°08171955 sis à la route Gremda km1 immeuble CNRPS Sfax, le F.C destiné à la vente des Téléphones Portables Et Accessoires et Autres Commerces Spécialisés.

La vente englobe uniquement les éléments incorporels.

Toutes personnes voulant former opposition au payement du prix du F.C durant les 20 jours suivant l'insertion de cette annonce au J.O.R.T doivent s'adresser M. Mhiri Bassem au siège social de la vendeuse sus-indiquée où est déposée une copie légale du contrat de vente.

Cet extrait est publié au quotidien Essabeh le 26/7/2024 n°24015.

2024X00983FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé, en date du 5/7/2023 enregistré à la recette des finances El Mourouj le 16/7/2024 (quittance n°M062887, n° d'enregistrement 24203777, monsieur Tarek Ben Mohamed Salah Jebeli, tunisien, CIN n°05460916, demeurant au 15 rue Ghazi - Radés Melyen Ben Arous, a vendu à madame Ghada Bent Mohamed Gharsallah, tunisienne, CIN n°07172329, demeurant au 5 Rue de violet cité le Ministère de Justice Fouchana - Ben Arous, la totalité du Fonds de Commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, ayant pour objet "Jardin d'enfant" exploité au local situé au lotissement AFH n°225 El Mourouj 6 Ben Arous.

Toutes les oppositions doivent être adressées dans les délais de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT, auprès de madame Ghada Bent Mohamed Gharsallah, tunisienne, demeurant au 5 Rue de violet cité le Ministère de Justice Fouchana - Ben Arous.

Cette annonce a été publiée au journal "le Quotidien" le 19/7/2024.

2024401883FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant une vente par acte sous seing privé en date du 10/7/2024, enregistrée à la recette des finances de l'Ariana le 17/7/2024 reçu n°92336 et enregistrement n°24207413, Mme Abidi Fatma a vendu à Mme Baccouche Sondes, tout le fonds de commerce sis au 03 avenue Sheikh Mohamed Nayfer en face du centre médical de la Soukra Ariana, et qui a comme activité fast-food. Toute opposition éventuelle concernant cette vente est reçue à l'acheteuse Baccouche Sondes au 15 rue du Rayhan Borj Baccouche Ariana et ce jusqu'à l'expiration du délai légal des oppositions.

Cette vente a été publiée au journal "Echourouk" du mardi 30/7/2024.

2024401937FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat soussigné le 24 Juillet 2024 enregistré à la recette des finances Ariana le 26 juillet 2024 quittance n°089390 enregistrement 24205171.

Mr. Abdelaziz ben Béchir ben Mohamed Salleymi cin 07411799 a vendu à Mr. Majdi bent Abdallah ben Romdhane ben Khalfallah CIN n°08347520 le fonds de commerce sis au RDC de l'immeuble C complexe Meriem rue Bayrout Ariana n°11 destiné pour la vente des vêtements utilisés (Fripe).

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 31 juillet 2024.

2024401942FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat soussigné le 24 Juillet 2024 enregistré à la recette des finances Ariana le 26 juillet 2024 quittance n°089395 enregistrement n°24205178.

Mr. Abdelaziz ben Béchir ben Mohamed Salleymi cin 07411799 a vendu à Mr. Majdi ben Abdallah ben Romdhane ben Khalfallah CIN n°08347520 le fonds de commerce sis au RDC de l'immeuble C complexe Meriem rue Bayrout Ariana n°10 destiné pour la vente des vêtements utilisés (Fripe)

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 31 juillet 2024.

2024401943FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 9/7/2024 enregistré à la recette des finances Sidi Hassine en date du 11/7/2024 sous le n°24202869 quittance n°M083360, madame Maryem Bent Mohamed Ben Ali Naffati demeurante à Siliana a vendu à la société ELANWAR VENTE EPICES ET SALAISONS, société en cours de constitution, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé à rue 42500 Zahrouni Tunis en vente de produits alimentaires en gros, au prix de cinq mille cinq cent dinars (5500D).

Toute opposition doit être déclarée dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne auprès de l'acheteur dans le local situé à rue 42500 Zahrouni Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk, en date du 19/7/2024.

2024401947FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat daté le 15/5/2024 enregistré à la recette des finances de Houmt Souk Jerba sous le n°24303738 quittance n°M061764, la société Ben yaagoub GSM loue un fonds de commerce pour une durée d'un an renouvelable commençant le 15/5/2024 de la part de Mme Douja Jemaiel.

Raison sociale : Société Ben yaagoub GSM

Siège social : Place Mohamed Ali Houmt Souk Djerba

Capital social : 20 0000 dinars.

Cet avis a été publié le 25 juillet 2024 au journal le Quotidien.

2024R02003FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte du 01/7/2024 enregistré à la recette des finances d'Hammamet sous n° de reçu M108111 le 9/7/2024 et d'enregistrement n°24303981, Madame Amel Ayari C.I.N n°13662775 a donné à bail à titre de gérance libre à Mme Nesrine Sabai CIN 13662775 à exploiter pour une durée de 6 mois renouvelables à compter du 1er/7/2024 le centre d'esthétique et coiffure et de massage pour un montant de mille cinq cents dinars par mois le fonds de commerce sis au centre d'animation touristique Barbara en face Hôtel Omar Khayyâm.

Les oppositions seront faites entre les mains de la locataire gérante durant 20 jours à partir de cette publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 24/7/2024.

2024R02011FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé le 18 Juillet 2024 et enregistré à la recette des finances Rue Jazira Tunis le 29/7/2024 Quittance (N°M054736) enregistrement (N°24302387) Monsieur Hédi Ben Chedhli Ben Youssef RAIS Titulaire de la carte d'identité Nationale (N°00226699) a loué la totalité du fonds de commerce gérance libre à Madame Amel Bent Mahdi Ben Ahmed RAFRAFI Titulaire de la carte d'identité Nationale (N°06967492) exploité "Vente Accessoires" situé à la Rue Mosquée Zitouna, avec ses éléments corporels et incorporels avec un loyer mensuel (500.000 DNT) par mois.

Pour une durée de location un an (01) commençant le 01/6/2024 Jusqu'au 31/5/2025.

Non renouvelable.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Alchourouk et le Quotidien datés le 31/7/2024.

2024R02024FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 01/7/2024 enregistré à la recette des finances d'Hammamet sous n° de reçu M105006 et n° d'enregistrement 24303839 Madame Amel Ayari c.i.n 04623003 a donné à bail à titre de location gérance libre à madame Sirine Jaballah c.i.n 09837110 a exploité pour une durée de 6 mois non renouvelables à compter du 01/7/2024 le centre d'esthétique et coiffure et de massage le fonds de commerce sis à rue Dag Hammarskjöld 8050 Hammamet en face restaurant la Bella Marina. Les oppositions seront faites entre les mains de locataire gérant 20 jours à partir de cette publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal la presse le 7/7/2024.

2024R02026FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

- Nom de l'association : Association Cersina Sport équestre

- Adresse : Saiida Oued Elil 2021

- Les Spécialités : saut d'obstacle / endurance

- Les objectifs : formation des jeunes, amélioration de condition physique et technique pour arriver au plus haut niveau elle s'engage aussi de participer au concours équestre organisé sous la vaillance de la fédération Tunisienne du sport équestre

- Les membres :

- Président : Mokhtar Chaari

- Vice président : Ahmed Chaari

- Secrétaire général : Rejeb Damak

- Trésorière : Leila Oun.

2024R02018APSF1

Constitution d'un groupement de développement Agricole

Suite à l'assemblée d'un GDA en date du 15/7/2024 a été constitué un Groupement de Développement Agricole comme suit :

- Zone d'activité : Batten

Secteur : Zouarine

Délégation : Dahmanie

Nomination : Batten

Siège social : Batten

- Nom du président du conseil d'administration : Abid Laabidi.

Missions : La protection et l'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau.

- L'Accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2024R02019APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Chemin Vers Le Succès El Charchara

Adresse : Elouchouch Remada Tataouine 3240

Selon Récépissé N°80 du 21/5/2024

Il est constitué un groupement de développement :

Dénomination : Groupement de Développement Agricole Chemin Vers le Succès El Charchara.

Siège social : Elouchouch Remada Tataouine 3240.

Objet : Protéger les ressources naturelles dans la zone d'intervention et rationaliser leur utilisation.

Durée : 99 ans

Président de conseil : Mr Habib Dhifallah est nommé président de conseil de groupement.

Trésorier : Mr Salah Dbouba est nommé Trésorier de Groupement.

2024R02021APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

GARAR ELLAFI

Adresse : Bir Lahmer Tataouine 3212

Selon récépissé n°59 du 16/02/2021

Selon correspondance n°5605 de 16 juillet 2024

Il est constitué un groupement de développement :

Dénomination : Groupement de Développement Agricole Garar Ellafi.

Siège social : Bir Lahmer Tataouine 3212.

Objet : Protéger les ressources naturelles dans la zone d'intervention et rationaliser leur utilisation.

Durée : 99 ans

Président de conseil : Mr Dhaw Zahafi est nommé président de conseil de groupement.

Trésorier : Mr Dhib Fethi est nommé Trésorier de groupement.

2024R02022APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Al Majd Sportif Maknassy

Siège social : salle Ramy Gym cité almechmech maknassy 9140

Les objectifs : L'association a pour objectif de former et former les jeunes, de les encourager, de développer leurs capacités physiques et artistiques, et de les faire progresser aux plus hauts niveaux sportifs et moraux. Elle s'engage également à participer à diverses compétitions sportives soumises aux universités sportives qui y participent.

Spécialités : gymnastique- taekwondo - kick Boxing cyclismes

Les membres :

Présidente : Draouil Naima

Secrétaire général : Sekri Abdelwaheb

Trésorière : Sekri Rafika.

2024R02032APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Pacte des savants de TUNISIE

Siège : Rue Chouayb Telmseni, Km 2,5 Sfax

Objet : Propagation et divulgation du contenu du pacte des savants de la TUNISIE.

Objectifs :

1. Participation à la connaissance du pacte des savants de la Tunisie et son importance sur la culture et le patrimoine nationale

2. Participation à la connaissance de la bibliographie des savants de la mosquée Zeitouna et leurs rôles phares

3. Participation à la divulgation des notions de civisme, tolérance et patriotisme pour renforcer les efforts de l'état à la préservation du patrimoine des savants de la mosquée Zeitouna en collaboration avec les autorités locales concernées.

Comité :

Président : Ali Anis Zouari

Mohamed Feki : Secrétaire général

Trésorier : Mohamed Sahbi Jarraya

Bureau culturel et scientifique : Firas Kallel.

N.B : Procès-verbal par huissier notaire constitution association enregistré le 15/3/2024 sous le n°24001139 recette des finances bab souika.

2024X00913APSF1

Association Caritative Amin

Son siège social : Rue El Oyoun n°8 Ezzouhour 4 Tunisie.

Activités : Sociale et caritative.

Ses objectifs :

* Contribuer à la fourniture d'une assistance matérielle et morale au profit des orphelins et des patients atteints de cancer.

* Mener des activités culturelles et récréatives au profit des orphelins et des patients atteints de cancer.

* Lier des relations avec des associations similaires ayant les mêmes objectifs.

- Nabil Boukhili : Président

- Abderaouf Guenichi : Secrétaire général

- Aymen Ferjani : Trésorier.

2024401899APSF1

Constitution de Bureau du Syndicat des Copropriétaires de

La Résidence Les Collines d'Ennasr

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndic des copropriétaires de la résidence Les Collines d'Ennasr tenu le 28 avril 2024, enregistré à la recette des finances d'El Menzah VI en date du 14 mai 2024 sous n° de quittance 78303 n° d'enregistrement 24703778.

Les membres du syndicat étaient composés comme suit :

Président : Monsieur Hédi Mnejja

Vice-président : Monsieur Abdessatar Sahli

Trésorier : Monsieur Wassim Ben Sghaier.

2024401915APSF1

Constitution du syndic de la résidence "SOUKARIA 1"

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 10 mai 2024 enregistré à la recette des finances rue de Paradis - Ariana en date du 13 Mai 2024 sous le numéro 24704782, quittance n°M067715, il a été constitué le syndic des copropriétaires de la résidence "Soukaria 1" sise au lotissement la nouvelle Soukra - Soukra.

Le conseil syndical est nommé par cette assemblée se compose des (5) membres suivants :

Président : Mr Walid Hadyaoui

Trésorier : Mr Elyess Krichene

Et des (3) membres : Mr Mohamed Khoudhi, Mr Mohamed Issam ben Massoud, Mr Hichem Dali.

Le bureau du syndic a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom des copropriétaires à partir de la publication au JORT.

2024401930APSF1

Constitution d'une association scientifique et culturelle

Nom : ASSOCIATION DES TECHNOLOGIES INNOVANTES ET L'EFFICACITE ENERGETIQUE

Sujet : Scientifique Culturelle

Siège social : Laboratoire d'applications de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables à la Faculté des Sciences de Tunis.

Objectifs :

- Travailler au développement de la recherche scientifique dans le domaine des applications des énergies renouvelables

- Participation à des démonstrations scientifiques

- Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires

- Contribuer à proposer un plan d'action national pour promouvoir les énergies renouvelables.

- Président : Naoufel Al-Zaytouni

- Secrétaire général : ELYES FKHIH

- Trésorier : Dhafer Al-Mazghani.

2024401946APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Béchir Salem Belkhiria pour la culture et les sciences.

Adresse : 7, rue Halima Saadia, El Menzah VI.

Sujet : Culturel.

Objectifs :

1. Œuvrer à l'ancrage et au soutien des activités culturelles et scientifiques

2. Appuyer l'action de l'Etat dans les domaines de la communication numérique, de l'invention et de l'innovation en matière des sciences et de la culture

1. Etablir des liens avec des associations similaires poursuivant les mêmes objectifs.

Composition du Bureau de l'association :

Abdelaziz Kacem : Président

Habib Azaiez : Secrétaire général

Moncef Belkhiria : Trésorier

Abderraouf Ounaiès : Membre

Leila Belkhiria Jaber : Membre

Azza Filali : Membre.

2024401949APSF1

Homologation de résolutions

Syndic résidence côte d'Azur Hammamet

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires de la résidence côte d'Azur du 24 août 2023 enregistré à la recette des finances d'El Hammamet en date du 2 octobre 2023 sous le numéro M129890, a été décidé ce qui suit :

Syndic résidence côte d'Azur Hammamet

- Approbation des rapports de gestion

- Election du bureau :

Mr Ghali Hichem : Président

Mr Kooli Adléne : Trésorier.

2024T00430APSF2

Renouvellement du Conseil Syndical de la Résidence "ISRAA"

Située à cité El WAFA, Nabeul

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale élective extraordinaire tenue le 10 juillet 2024 et enregistré à la recette des finances de Nabeul le 11 juillet 2024 sous le reçu n°M082092 et le numéro 24704874, et approuvé par l'administrateur des affaires courantes de la municipalité de Nabeul le 22 juillet 2024 sous le numéro 4480, les personnes suivantes ont été élues membres du nouveau conseil syndical de la résidence :

- M. Walid Oueslati : Président

- M. Khalil Ben Romdhan : Trésorier

- M. Abdessalem Jlassi : Secrétaire général

- M. Hatem Ouerghi : Membre

- M. Mounes Hermassi : Membre.

2024R01983APSF2

SYNDIC DE LA RESIDENCE ARCOPOLE EL MOUROUJ 5

Matricule fiscal : 1867358 CPN 000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 25/02/2024 enregistré à la recette des finances El Mourouj sous le n°24702423 le 9/5/2024 et de l'arrêté d'approbation municipal 4619/2024 du 18/7/2024 il a été décidé de nommer :

- Mr Mohamed Elyes El Karoui : Président du syndic.

- Mr Mehdi El Ourari : Trésorier.

- Mr Karim Karboul : Secrétaire général.

2024R02004APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

D'un bien immobilier

A la demande de : Chadlia Kaabar, retraitée, son domicile élu au bureau de Maître Mdaghi Lotfi avocat à la cour de cassation demeurant à l'avenue du Koweït immeuble tour bleu Hammamet.

Partie saisie : CASA IMED IMMOBILIERE son identifiant unique 1572342H son domicile élu au bureau du Maître Khaled Azouzi avocat demeurant résidence Khzama sidi Hassine Tunis.

A la diligence : de Maître M'Daghi Lotfi, avocat à la cour de cassation, demeurant à l'avenue du Koweït, immeuble tour bleu Hammamet. M.F : P/A750377/F000.

Immeuble à vendre : immeuble nommée 'SAIDA' objet du titre foncier 611319 Nabeul superficie (10870m m) terre agricole contenant (60) oliviers.

Mise à prix : le prix est sept cent soixante mille neuf cents dinars (760.900.000 dt)

Date et lieu de la vente : lundi 02-9-2024 à partir de 9 heures du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Grombalia.

Visite de l'immeuble : L'objet de la vente est possible tous les jours, selon l'horaire administratif.

2024R01978VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Ayadi Lotfi

Avocat

61, Avenue Habib Bourguiba Jendouba

Tél. / Fax : (78).604.154

MF : 433739/V

Partie poursuivante : Noureddine Ghazouani, travailleurs à l'étranger; situé à rue malaga d'un séjour de bonheur bèche 8 Manar 1 Tunis.

Partie saisie : Fawzi Akrmi ; N° C.I.N 02521072, profession agricultur, situé au rond - point d'al sarra quartier d'al Saada Jendouba.

Avocat poursuivant : Maître Ayadi Lotfi Avocat 61, Avenue Habib Bourguiba Jendouba.

L'immeuble saisi : toutes les parts indivises revenant à Fawzi Akrmi objet de titre Foncier n°9245/162174 Jendouba Nommé "tabayib dazayer" sise à Doyenne Dhara B'in nafikh au bord de la route principale n°17.

Une parcelle n°22 Lettre B d'une superficie globale 1 hk 08 ar 90 ca; terrain agricole contient n°28 Petits oliviers avec fondation de bâtiments d'une superficie 139 m², Fawzi Akrmi EST propriétaire du 2302,299 part équivalent 2304,415 m².

La mise à prix : La mise à prix est fixée (44.341,810 dt).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mercredi 28/8/2024 à 9h devant l'audience des saisies immobilières au tribunal de Première instance de Jendouba.

La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de P.I de Jendouba.

2024R02002VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : Mongi Ben Salah et Khadija Saadoun épouse Ben Salah demeurant au 31 rue Ali Ibn Abi Taleb ; Menzah 6, Tunis

Partie saisie : Mohamed Nefzaoui, 20 rue Ettoumi Lahouel, Ibn Khaldoun Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Zouhaira Ben Brahim sise au 150 rue Bab Souikha, Tunis.

La maison saisie : la maison objet de la vente représente 170,25 pans dans l'indivision objet du titre foncier 83451 Tunis sis au 20 rue Ettoumi Lahouel, Ibn Khaldoun Tunis. Elle est constituée d'un RDC, deux étages et des escaliers. La partie saisie possède le 1er étage, où est édifié une véranda qui mène à la porte d'entrée principale. Cet étage est constitué d'un couloir, salon, deux chambres, salle de bain et une cuisine. L'état de la maison est moyen et elle est équipée d'électricité et de l'eau potable.

Mise à prix : elle est fixée à 101650, 749 dinars Tunisiens (cent un mille six cent cinquante dinars et 749 millimes).

Date et lieu de vente : la vente aura lieu le mardi 3/9/2024 à 9h à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis.

La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Tunis ou au bureau de l'avocat poursuivant.

2024401931VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Bejaoui Olfa

Avocate à la cour

01 Rue Teimour Menzah1 - 1004 Tunis

MF : 1630134 C

Tél : 00216 97 685 756

Partie poursuivante : Mme Hosni Zeineb, CIN 00793978 sis à résidence Folla immeuble n°24 appartement n°25, 2ème étage Omrane Supérieur, domicile élu au cabinet Maître Bejaoui Olfa sis au 01 rue Teimour Menzah 1 - 1004 - Tunis.

Partie saisie : Mr. Dridi Ahmed, CIN 04830819 sis à cité Bounawara Birine Sidi Hsine, domicile élu au cabinet maître Zohdi Sara sis au 19 rue de Marseille - Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Bejaoui Olfa, sis au 01 rue Teimour Menzah1 - 1004 Tunis.

L'immeuble saisi : la totalité des parties communes d'un immeuble rural d'une superficie de 3434.619 m² du titre foncier n°136862 Tunis nommé "BIRINE21" sis à Birine Sidi Hsine composé des parcelles n°04-5-6-07 et d'une maison pour habitation.

Les charges :

- Redevance annuelle de 233.40 Franc d'enzel couvrant la totalité du terrain pour le compte de Waqf Jannet Lallouma Filles De Bouzalfa Fradj.

- Redevance annuelle de 10.32 Franc d'enzel couvrant la totalité du terrain pour le compte de Waqf Jannet Lallouma Filles de Bouzalfa Fradj.

- Une servitude d'établissement des camps au profit de l'Etat Tunisien sur la totalité du terrain.

- Hypothèque de mille cinq cent dinars (1.500,000 dt) au profit de Mme CASUBOLO VERA sur la totalité su terrain.

- Droit de passage d'eau de Zaghouane au profit de l'Etat Tunisien sur la totalité du terrain.

- Clause conservatoire de la vocation agricole au profit de l'Etat Tunisien sur la totalité du terrain,

- Opposition conservatoire au profit de Mme Hosni Zeineb.

Mise à prix : la mise à prix de la totalité des parties communes est fixé à :

1. Parcelle n°4 : dix sept mille sept cent dix dinars (17710 D)

2. Parcelle n°5 : dix neuf mille trois cent soixante dinars (19360 D)

3. Parcelle n°6 : dix sept mille sept cent dix dinars (17710 D)

4. Parcelle n°7 : dix sept mille sept cent dix dinars (17710 D)

5. La maison : cent quarante mille dinars (140 000 D).

Date et lieu de vente : la vente aura lieu le lundi 26/8/2024 à 9 H et à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis 02.

La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur. La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis 02 ou à l'étude de l'avocate poursuivante.

2024401974VEPA1

Avis aux créanciers

Affaire de distribution n°123

Suite à la décision de Mme Mejri Amira, juge chargé de distribution des deniers auprès du tribunal de première instance de Grombalia, et après l'examen du certificat de dépôt n°M018128 du 7/9/2021 et du certificat de dépôt n°B2200142 à la trésorerie régionale de Nabeul, le 01/6/2023.

Et suite à la demande de requête de distribution inscrite n°123 légalement justifiée et rédigée par maître "Birouana Hadil" au nom de "Jamel Sawsin" et consorts contre SOPRECAB au nom de son représentant légale sise à Z.I Bouargoub; Il sera procéder à la distribution du montant de (351.893dt.581) consigné.

Et à tout créancier, qui entend participer à la distribution des deniers, doit à peine de forclusion, produire ses titres de créances, au greffe du tribunal de première instance de Grombalia avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude de ce dans les tentes jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est établi conformément aux art 464 466 du cpcc ; et l'article 468 cpcc prévoit «dans les trente jours de la publication au journal officiel, de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers, doit à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal; avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelés dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

2024R01999VEPA2

Société méditerranéenne de distribution Meddis SA

Centre commerciale Tunis city Sabelet ben Ammar - Ariana

Identifiant unique : M0783298

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance d'Ariana en date du 15/7/2024, il a été décidé la nomination de Mr Mokded Zoghlami et Mr Mokhless ben Youssef en tant que mandataires judiciaires de la société méditerranéenne de distribution Meddis SA au lieu de Mr Bilel Errahmouni.

Tous intéressés peuvent contacter les mandataires judiciaires susmentionnés au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis, tél 71.889.549 Fax : 71.889.621).

2024R02007VEPA2

Avis

Par Jugement n°323 du 25/6/2024 rendu par le tribunal de 1ère instance de Nabeul Mr Nader Ben Mohamed Mansour est nommé Tuteur de son père Mahmoud Ben Mohamed Ben Mohamed Mansour pour gérer ses affaires et toutes ses opérations financières et administratives et le représenter devant d'autres tribunaux et administrations publiques et privées et ne pourra disposer de ses biens qu'avec l'autorisation de ceux qui le considèrent.

2024R02008VEPA2

Appel d'offre

Cession d'un bien immobilier de la société «General Cake»

MF : 964642P

Capital : 2.260.000TND

Siège social : Lot 106 Z.I Meghira 2 - Fouchena

Le Contrôleur de justice de la Société General cake BADREDDINE AIFA lance un avis d'appel d'offre pour la cession totale d'un bien immobilier de la dite société et l'acceptation de l'offre la plus élevée suite à la décision du juge de l'entreprise au tribunal de première instance de Ben Arous et son aval relatif au cahier des charges.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre, et voulant prendre un rendez-vous de visite est invité à se présenter au bureau de contrôleur de justice Maître Aifa Badreddine sis au :

Rue Aboubaker al Bokri oxer 2 - étage 3 - B 3.5 - Montplaisir - Tunis Tél : 71 906068/23322507

Au plus tard 3 mois de la date du publication (le cachet de la poste faisant foi).

2024401916VEPA2

Décision de remplacement

Syndic de faillite sur société SOGEBER - SARL

R.C : B157421997

MF : 601462X

En vertu de la décision délivrée le 9/02/2024 par le tribunal Première Instance de Tunis concernant le

dossier 473, a été nommé Maître Ezzeddine Anis, syndic de faillite de la société «SOGEBER» en remplaçant Maître Abbesse ben Chaaban.

2024401917VEPA2

Décision de changement de syndic de faillite

De la société MONDIALE CAR

En vertu de la décision délivrée le 30/5/2024 par le tribunal de Première Instance de Tunis concernant le dossier 41461, il a été nommé Maître Ezzeddine Anis syndic de faillite de la société «mondiale car» en remplacent Maître Baderddine Eliffa.

2024401918VEPA2

Jugement de Nomination d'un Liquidateur

De l'Association des Anciens Officiers de l'Armée Nationale

Siège social : Dr Anwar Dbesh, n°209, rue Bourguiba El Karam

En vertu du jugement n°3415 du 25/02/2022 rendu par le Tribunal de Première Instance Tunis, Maître Ezzeddine Anis a été nommé liquidateur sur l'Association des Anciens Officiers de l'Armée Nationale.

Il appartient aux tiers et au public de présenter leurs correspondances par lettre recommandée à l'adresse suivante B.P 68 Bab Souika - Tunis.

2024401919VEPA2

Décision de remplacement de liquidateur

De la "Société mutuelle de base de service agricoles" M'GHIRA

En vertu de la décision délivrée le 24/04/2024 rendu par le tribunal de première instance ben Arous (dossier 157), Maître Ezzeddine Anis a été nommé liquidateur de la "Société mutuelle de base de service agricoles" M'GHIRA, en remplacent Maître Slah Eddine Slim

Il appartient aux tiers et au public de présenter leurs correspondances par lettre recommandée à l'adresse suivante B.P 68 Bab Souika Tunis.

2024401920VEPA2

Décision de changement de syndic de faillite

De la SOCIETE TUNISIE AFRIQUE EXPORT

En vertu de la décision délivrée le 30/5/2024 par le tribunal Première Instance de Tunis concernant le dossier 986, a été nommé Maître Ezzeddine Anis syndic de faillite de la «société Tunisie Afrique export» en remplaçant Maître Baderddine Eliffa.

2024401921VEPA2

MISE EN FAILLITE SOCIETES TERMOFROID

MF : 434051X/A/M/000

Capital social : 60 000.000 dt

Suivant décision du tribunal de première instance de Tunis statuant en chambre de conseil du 26/6/2023 relative à l'affaire n°510 concernant la société "SOCIETE TERMOFROID", enregistrée au registre National n°434051X/A/M/000.

Il a été décidé ce qui suit :

- Confirmation de l'Etat de cessation de paiement de la société SOCIETES TERMOFROID et ce à partir du 17 septembre 2009

- La nomination du juge Mme Farah Cherif en tant que juge commissaire

- Remplacer le Syndic de Faillite Monsieur Nabil Abed Latif par monsieur Naim Kaabi élisant domicile au 23 rue Ali Balhaoune Khaiereddine - la Goulette.

- Inviter les créanciers à l'inscription de leurs dettes à compter de la date de déclaration de faillite.

2024401945VEPA2

Avis de distribution

le greffier du tribunal de première instance de Tunis 2 annonce dans l'affaire n°28 l'ouverture de la procédure de distribution de la somme de 6.910,000 dinars consignée à la caisse des dépôts et consignations le 16/02/2015 quittance n°R001454 contre la Société NAFTI EXPORT sise à l'Elougla Goubellat, Béja et au 5 Rue 42215 Ghdir El Kolla, El Hrairia Tunis, à la diligence de Maître Olfa Gharbi Avocate à la cour de cassation de la société d'Avocats IAC pour le compte de la BFPME sis au 34 rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord El Menzah 4 Tunis ayant domicile élu au 37 bis rue Ali Zlitini Manar3 Tunis. Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 du code de procédures civiles et commerciales.

2024401948VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de l'Informatique de Management et de Communication

«SIMAC»

S.A. au capital de 2.100.000 dinars

Siège social : 124, rue Radhia Haddad - Tunis

IU : 0036115D

MF : 0036115DAM000

CNSS : 77662-62

Messieurs les actionnaires de la société SIMAC sont convoqués le mardi 27 août 2024 à 11 heures au siège de la SIMAC - 124, rue Radhia Hadded - 1000 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023

- Ratification des opérations se rapportant à l'article 200 et suivant du Code des sociétés commerciales

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes (CAC).

- Questions diverses.

2024T00753SANB3

Convocation

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Société anonyme

Au capital de 19 472 530 Dinars

11, Rue des Lilas - 1082 Tunis - Mahrajène

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont invités à assister, le mercredi 28 Août 2024 à 10 Heures, au siège de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2023.

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2023.

3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice.

4- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2023 du Groupe ALKIMIA.

5- Quitus aux Administrateurs.

6- Fixation des jetons de présence et de la rémunération des Membres du Comité Permanent d'Audit.

7- Affectation du résultat net de l'exercice 2023.

8- Renouvellement du mandat des Administrateurs.

Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'AGO sur simple justification de son identité, à condition qu'il ait été immatriculé par son intermédiaire en Bourse, sur les registres de la Société, cinq jours au moins avant la date de ladite Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les rapports à soumettre aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société.

2024R02009SANB3

Convocation

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Société anonyme

Au capital de 19472530 Dinars

11, Rue des Lilas -1082 Tunis - Mahrajène

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont invités à assister le mercredi 28 Août 2024 à 12 heures, au siège social de la Société sis au 11 rue des lilas 1082, Tunis, à l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Modification des statuts

Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'AGE sur simple justification de son identité, à condition qu'il a été immatriculé par son intermédiaire en bourse sur les registres de la Société, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les rapports à soumettre aux délibérations de l'AGE seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société.

2024R02010SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SWICORP SA

Société anonyme

Au capital de 240.000 dinars

Siège social : Avenue de la Bourse, Immeuble Lira - les Jardins du Lac - 1053 - Tunis

Matricule fiscal : 0719424 M

Matricule CNSS : 23455004

Messieurs les actionnaires de la Société SWICORP SA sont convoqués pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 août 2024 à 9 heures ou à toute autre date ultérieure, le cas échéant, au siège de la société sis à l'Avenue de la Bourse, Immeuble Lira, les Jardins du Lac, 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2023,

- Lecture et approbation du rapport général et spécial du commissaire aux comptes pour l'année 2023,

- Approbation des Etats financiers pour l'exercice 2023,

- Approbation, s'il y'a lieu, des conventions règlementées,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Affectation des résultats,

- Pouvoirs pour formalités.

2024R02028SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SWICORP INTAJ SA

Société anonyme

Au capital de 140.000 dinars

Siège social : Avenue de la Bourse, Immeuble Lira, les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

Matricule fiscal : 1153997 L

Matricule CNSS : 32070826

Messieurs les actionnaires de la Société SWICORP INTAJ SA sont convoqués pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 août 2024 à 10 heures ou à toute autre date ultérieure, le cas échéant, au siège de la société sis à l'Avenue de la Bourse, Immeuble Lira, les Jardins du Lac, 1053 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2023,

- Lecture et approbation du rapport général et spécial du Commissaire aux Comptes pour l'année 2023,

- Approbation des Etats financiers pour l'exercice 2023,

- Approbation, s'il y'a lieu, des conventions règlementées,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Affectation des résultats,

- Pouvoirs pour formalités.

2024R02029SANB3

Société Bourgo Center Immobilière

Société anonyme

Au capital social de 10 000.000 DT

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 23/8/2024

N° CNSS : 310879-91

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 1209348M

Code Fiscal : 1209348 M/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Bourgo Center Immobilière sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 23 août 2024 à 9h au bureau de la société à Djerba Midoun et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour la gestion 2023.

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

- Approbation des opérations et conventions entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

- Affectation des résultats.

- Quitus aux Administrateurs.

- Renouvellement du conseil d'administration.

- Nomination du commissaire aux comptes.

- Pouvoirs à donner.

- Questions diverses.

2024X00995SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Messieurs les actionnaires de la SOTTMAR S.A au capital de 828.000 dinars MF 0536917P sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 26 Août 2024 à 10h, à l'immeuble Saadi Tour E.F 8ème étage, Menzah IV Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;

- Approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Allocation de jetons de présence;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales;

Tous les documents soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2024401922SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Messieurs les actionnaires de la SOTTMAR S.A au capital de 828.000 dinars MF 0536917P sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 26 Août 2024 à 11h30, à l'immeuble Saadi Tour E.F 8ème étage, Menzah IV Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

- Questions diverses.

Tous les documents soumis à l'assemblée générale extraordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2024401923SANB3

Convocation à l'AGO

Smart capital

Société anonyme

Capital : 5 000 000 de dinars

Identifiant unique : 1630394X/A/M/000

Siège social : IMMEUBLE SAPHIR, Les Berges du Lac 2, 1053, Tunis

Messieurs les Actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 30 Août 2024 à 11h au siège de la Société Smart capital, Immeuble saphir Bloc A 1er étage, Avenue du Dinar Les Berges du Lac II Tunis 1053.

1. Ratification du mode et des délais de convocation

2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023

3. Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2023

4. Examen et approbation des états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2023 et des conventions visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023

6. Quitus aux Administrateurs

7. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2023

8. Ratification de la cooptation d'un administrateur au sein du conseil d'administration

9. Information à l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article 192 du Code des Sociétés Commerciales

10. Nomination d'Administrateurs

11. Pouvoir pour les formalités légales.

2024401925SANB3

Convocation à l'AGO

Du vendredi 30 août 2024 à 10h

La Société, Tech'Invest

SA au capital de 22 999 995 Dinars

Siège social : Immeuble Saphir - Bloc A - 1er étage, Avenue du Dinar Les Berges du Lac II Tunis 1053,

Identifiant Unique : 1110170N

Messieurs les Actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 30 août 2024 à 10h au siège social de smart capital Bloc A, immeuble saphir, avenue du Dinar, 1053 les Berges du Lac 2, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation

2. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes et approbation des états financiers consolidés au titre de l'exercice 2021

3. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes et approbation des états financiers consolidés au titre de l'exercice 2022

4. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023

5. Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice 2023.

6. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2023 et approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés Commerciales.

7. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2023

8. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes et approbation des états financiers consolidés au titre de l'exercice 2023

9. Quitus aux Administrateurs

10. Fixation des jetons de présence

11. Ratification de la cooptation d'un administrateur au sein du conseil d'administration

12. Information à l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article 192 du Code des Sociétés Commerciales

13. Désignation d'un commissaire aux comptes de la société pour les années 2024-2025-2026;

14. Pouvoir pour les formalités légales.

2024401926SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du lundi 29 août 2024

TUNISIE LEASING ET FACTORING

Société anonyme

Au capital de 54.000.000 DT

Siège social : Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène

Identifiant Unique : 0031440S

Messieurs les actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 29 août 2024 à 9 heures à son siège sis au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Modifications et mise à jour des statuts de la société conformément à la règlementation en vigueur;

2- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales de publicité.

2024401932SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 23 août 2024 à 10 H

MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE (MIP)

Société anonyme

Au capital de 4.398.937 dinars

Impasse Rue des Entrepreneurs - Zone industrielle Charguia II - Ariana

IU : 867795 N

CNSS : 340584-17

Les actionnaires de la société MIP S.A sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire, prévue pour le vendredi 23 Août 2024 à 10 H au bureau de la société Audit & Business Services sis au Centre Urbain Nord, rue Taher Gharsa, Golden Tower B11-1, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels, examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

3. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

5. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

6. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

7. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels, examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

8. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

9. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

10. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

11. Pouvoirs pour formalités.

2024401933SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 23 août 2024 à 11 H

MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE (MIP)

Société anonyme

Au capital de : 4.398.937 dinars

Impasse Rue des Entrepreneurs - Zone industrielle Charguia II - Ariana

IU : 867795N

CNSS : 340584-17

Les actionnaires de la société MIP S.A sont convoqués à une Assemblée Générale Extraordinaire, prévue pour le vendredi 23 août 2024 à 11 H au bureau de la société Audit & Business Services sis au Centre Urbain Nord, rue Taher Gharsa, Golden Tower B11-1, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Examen de continuité d'activité vu que les capitaux propres au 31 décembre 2022 sont négatifs de 12 963 927 Dinars. Il convient, à cet effet, de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de statuer sur la continuité de la société l'exploitation n'est plus viable ce qui nous amènent à la conclusion que la mise en faillite de la Société est la décision la plus responsable.

2/ Pouvoirs pour formalités.

2024401934SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MONTAZAH COTES DE CARTHAGE

Société anonyme

Au capital social de 30.600.000 dinars

Siège social : Montazah Carthage Centre du Village Imm C Rue Haute Volta, Gammarth Supérieur La Marsa - Tunis

Identifiant unique : 0496837R/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société MONTAZAH COTES DE CARTHAGE sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 29 août 2024 à 14 heures à l'hôtel Blue Diamond - Jeddah, Arabie Saoudite, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et valablement tenue,

2. Mise à jour des statuts de la société,

3. Pouvoirs pour formalités.

2024401938SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MONTAZAH COTES DE CARTHAGE

Société anonyme

Au capital social de 30.600.000 dinars

Siège social : Montazah Carthage Centre du Village Imm C Rue Haute Volta, Gammarth Supérieur La Marsa - Tunis

Identifiant unique : 0496837R/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société MONTAZAH COTES DE CARTHAGE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 août 2024 à 13 heures à l'hôtel Blue Diamond - Jeddah, Arabie Saoudite, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et valablement tenue,

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023,

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023 et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2023,

4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

5. Quitus aux administrateurs,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2023,

7. Octroi de jetons de présence aux administrateurs,

8. Approbation de la nomination des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2024, 2025 et 2026,

9. Questions diverses,

10. Pouvoirs pour formalités.

2024401939SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CONSORTIUM SAOUDIEN DE DEVELOPPEMENT

Société anonyme

Au capital social de 6.000.000 dollars américains

Siège social : Montazah Carthage Avenue Haute Volta Gammarth Supérieur La Marsa Tunis

Identifiant unique : 0496605B/N/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société CONSORTIUM SAOUDIEN DE DEVELOPPEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 août 2024 à 12 heures à l'hôtel Blue Diamond - Jeddah, Arabie Saoudite, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et valablement tenue,

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023,

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023 et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2023,

4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

5. Quitus aux administrateurs,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2023,

7. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023 et approbation des états financiers consolidés de la société pour l'exercice 2023,

8. Approbation de la nomination des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2024, 2025 et 2026,

9. Questions diverses,

10. Pouvoirs pour formalités.

2024401940SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE MAINTENANCE ET TRAVAUX NEUFS

(INTERTECHNIQUE)

HOTEL CAP CARTHAGE GAMMARTH

Société anonyme

Au capital social de : 100.000 Dinars

Identifiant unique : 0002809V

Les actionnaires de la Société, sont convoqués à l'Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 23 août 2024 à 10 heures à l'Etude de Maître Abdelmonem Kioua sis au 87, Résidence Maya, 7ème étage, Avenue H. Nouira, Ennasr II, Ariana en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Régularisation de la situation juridique de la société selon l'article 387 du code des sociétés commerciales

- Augmentation du capital social

- Approbation des nouveaux statuts

- Pouvoirs en vue des formalités.

Publication aux services du registre national des entreprises en date du 26/7/2024. Enregistrement sous le numéro 2024833039.

2024401944SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Groupement de Médecine du Travail du Gouvernorat de Bizerte

Adresse : 13 rue de la Goulette 7000 Bizerte

Identifiant fiscal : 0027753D

Les entreprises adhérentes au Groupement de Médecine du Travail du Gouvernorat de Bizerte sont priées d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 26 août 2024 à 9h au siège du groupement 13 rue de la Goulette Bizerte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du mode et délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

2- Entériner la nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2015-2016-2017

3- Lecture des rapports morales et financiers des exercices 2015-2016-2017

4- Lecture des rapports du commissaire aux comptes des exercices 2015-2016-2017

5- Approbation des états financiers 2015-2016-2017

6- Affectation des excédents et déficits

7- Quitus aux membres du conseil

8- Nomination du commissaire aux comptes.

2024R02027SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Monsieur Rahaoui Mohamed Taher ben Touhami Titulaire de la cin n°02390708 délivrée le 26/5/2008 déclare la perte de l'acte de propriété n°4/10722 objet du titre foncier n°7618 Jendouba au nom de son défunt frère Rahoui Mongi une attestation de perte a été délivrée par le chef de poste de la sûreté nationale de Jendouba n°53 du 19/6/2024.

2024R02023DIVD2

Société ZITOUNA TAKAFUL

Actifs du Bilan Combiné arrêté au 31/12/ 2023 (exprimé en dinars)

	31/12/2023			31/12/2022		
	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Actifs						
Actifs incorporels	-	537 964	537 964	-	444 605	444 605
Actifs corporels d'exploitation	-	2 133 083	2 133 083	-	1 260 675	1 260 675
Placements	218 683 390	49 856 132	268 539 522	168 328 525	44 141 551	212 470 076
Part des réassureurs dans les provisions techniques	16 908 555	-	16 908 555	11 228 259	-	11 228 259
Créances	29 102 910	13 642 427	42 745 337	27 521 071	6 821 289	34 342 361
Autres éléments d'actif	13 253 446	1 400 338	14 653 785	13 737 613	988 521	14 726 134
Total de l'actif	**277 948 301**	**67 569 944**	**345 518 245**	**220 815 469**	**53 656 641**	**274 472 110**

Actifs nets/Capitaux propres et passif du bilan combiné arrêté au 31/12/ 2023 (exprimé en dinars)

	31/12/2023			31/12/2022		
	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Actifs Nets des Adhérents						
Provisions D'équilibrage du fonds des Adhérents	2 261 932	-	2 261 932	1 173 974	-	1 173 974
Surplus ou déficit de l'exercice	1 495 513	-	1 495 513	1 087 957	-	1 087 957
Autres Actifs Nets	3 090 000		3 090 000	3 090 000		3 090 000
Total des Actifs Nets des Adhérents	**6 847 445**	-	**6 847 445**	**5 351 932**	-	**5 351 932**
Capitaux propres des Actionnaires						
Capital social ou fonds équivalent	-	30 000 000	30 000 000	-	25 000 000	25 000 000
Réserves	-	1 133 709	1 133 709	-	758 146	758 146
Autres Capitaux propres	-	20 301 303	20 301 303	-	13 876 075	13 876 075
Résultat reporté	-	1 010 593	1 010 593	-	1 256 107	1 256 107
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	-	52 445 605	52 445 605	-	40 890 329	40 890 329
Résultat de l'exercice	-	7 082 653	7 082 653	-	6 255 151	6 255 151
Total capitaux propres avant affectation	-	59 528 258	59 528 258	-	47 145 480	47 145 480
Total actifs nets et capitaux propres	**6 847 445**	**59 528 258**	**66 375 703**	**5 351 932**	**47 145 480**	**52 497 411**
Passifs						
Autres passifs financiers	-	1 195 410	1 195 410	-	731 184	731 184
Provisions pour autres risques et charges	4 000 000	800 000	4 800 000	3 400 000	1 100 000	4 500 000
Provisions techniques brutes	240 166 476	-	240 166 476	193 231 389	-	193 231 389
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	12 256 763	-	12 256 763	8 109 818	-	8 109 818
Autres dettes	13 783 570	5 084 367	18 867 937	9 850 897	3 974 559	13 825 455
Autres passifs	894 047	961 910	1 855 957	871 433	705 419	1 576 852
Total du passif	**271 100 856**	**8 041 686**	**279 142 542**	**215 463 537**	**6 511 161**	**221 974 699**
Total des Actifs nets/capitaux propres et du passif	**277 948 301**	**67 569 944**	**345 518 245**	**220 815 469**	**53 656 641**	**274 472 110**

Société ZITOUNA TAKAFUL

Etat de Surplus ou Déficit du Fonds Takaful Familial (exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Opérations brutes 31/12/2023	Cessions 31/12/2023	Opérations nettes 31/12/2023	Opérations nettes 31/12/2022
Primes	30 680 585	1 727 628	28 952 956	27 507 499
Produits de placements	9 349 432		9 349 432	6 144 542
Charge de sinistres	2 446 954	254 976	2 191 978	3 030 406
Variation des autres provisions techniques	28 657 320	23 719	28 633 601	27 870 070
Frais d'exploitation	3 225 939	882 799	2 343 140	1 259 161
Charges de gestion des placements	3 036 313		3 036 313	1 304 872
Autres charges techniques	19 933		19 933	-161 745
Impôt sur le résultat	1 628 484		1 628 484	0
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful Familial	**1 015 074**	**-566 134**	**448 940**	**349 277**

Etat de Surplus ou Déficit du Fonds Takaful Général (exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Opérations brutes 31/12/2023	Cessions 31/12/2023	Opérations nettes 31/12/2023	Opérations nettes 31/12/2022
Primes acquises (-)	70 482 914	9 061 179	61 421 735	55 556 211
Produits de placements	6 870 421		6 870 421	5 042 164
Charge de sinistres	44 642 955	8 608 720	36 034 235	33 424 556
Variation des autres provisions techniques	2 416 016		2 416 016	-271
Frais d'exploitation	22 592 912	2 487 654	20 105 258	18 965 406
Charges de gestion des placements	2 359 113		2 359 113	1 895 211
Autres charges techniques	4 504 121		4 504 121	5 002 313
Impôt sur le résultat	1 826 839		1 826 839	572 479
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful Général	**-988 621**	**2 035 195**	**1 046 574**	**738 680**

Société ZITOUNA TAKAFUL

L'état de Résultat de l'entreprise Takaful et/ou Rétakaful (exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023

	31/12/2023	31/12/2022
Commission Wakala	19 697 847	18 364 300
Commission Moudharaba	4 203 580	2 428 360
Produits de placements	1 321 400	1 168 091
Charges de gestion des placements	261 121	149 568
Autres produits d'exploitation	960 828	681 496
Charges générales d'exploitation	17 952 687	15 423 797
Dotations aux Amortissements et aux Provisions sur Immobilisation	672 961	480 817
Résultat d'exploitation avant Impôts	7 296 885	6 588 064
Impôt sur le résultat	179 660	298 963
Résultat d'exploitation après Impôts	7 117 226	6 289 101
Résultat extraordinaire	-34 573	-33 949
Résultat net de l'exercice	**7 082 653**	**6 255 151**

Extrait du rapport des Co-commissaires aux comptes :

Ces états financiers font ressortir un total bilan combiné net de **345 518 245** Dinars et un résultat bénéficiaire combiné de l'exercice de **8 578 166** Dinars et une variation de trésorerie combinée positive de **970 109** Dinars. Les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ZITOUNA TAKAFUL au 31 décembre **2023**, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Membre de KPMG International
Emna RACHIKO

ECC- MAZARS
Mohamed Hédi KAMMOUN

Taux des commissions Wakala et Moudharba 2024 :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **02/02/2024** a décidé de fixer les taux des commissions Wakala et Moudharba au titre de l'exercice **2024** comme suit :
- Taux de commission Wakala : **28%**
- Taux de commission Moudharba : **25%**

La date d'effet d'application de ces taux est le **01/01/2024**

202401977BCFA5